



Succession de ma mère. livrets d'épargne

Par **meulemeester**, le **10/06/2012** à **00:14**

Bonjour,

Ma mère est décédée le 3 avril.

La succession a été réglée il y a 30 ans. Elle avait l'usufruit de notre maison.

Elle ne possédait que des livrets d'épargne pour une valeur de 40000€.

Tous les formalités ont été remplies et remises à la Caisse d'épargne.

- Acte de décès
- Attestation des qualités héréditaires remise par le notaire pour ma sœur et moi.
- Déclaration de porte-fort à mon nom.
- Ordre du notaire pour régler la succession par l'intermédiaire du responsable succession du siège de la Caisse d'épargne le 29 mai.

Sans nouvelles, j'ai pu enfin obtenir le nom et le téléphone de la personne qui s'occupe des successions dans l'agence de ma ville. J'ai réussi après plusieurs tentatives à le joindre et, oh surprise, il m'annonce qu'il n'a pas de dossier en cours et qu'il n'a pas les documents nécessaires.

Je sens une volonté évidente de la Caisse d'épargne pour faire traîner.

Quels recours je peux avoir pour faire accélérer?

Nota: Le notaire m'a remis des factures de la maison retraite que je n'ai pas réglées et je reçois maintenant les rappels de paiement du Trésor Public.